REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2023_171

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **2 février 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 26 janvier 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 03 février 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, *adjointes,* Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Michelle BOUCHET, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean-Marc DETOUR, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jacky BARRAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Thierry ROLLET
Jean-Luc REYNARD	Pierre BARNET
Mireille BOUCHET	Jacky BARRAUD
Valérie MACHON	Brigitte BONNEFOND
Richard MOUSSE	Eric MICHAUD
André RICCETTI	Chantal LACOUR
Christian SEON	Daniel CORRE
Jean-Marc DETOUR	Vincent MOISSONNIER
Bernard JACQUOLETTO	Catherine REMY-MENU
Catherine ZAPPA *(arrivée avant le vote de la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par Isonat SAS)*	Caroline PAIRE *(pouvoir effectif à compter de l'arrivée de Catherine Zappa avant vote de la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par Isonat SAS)*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230202-DCM_2023_171-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2023
Affichage : 03/02/2023

Ville de Riorges

Délibération du Conseil municipal du 2 février 2023 **DCM_2023_171**

PERSONNEL COMMUNAL

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge des Finances et du Personnel expose à l'assemblée :

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Le développement de l'activité du centre de santé municipal liée à l'arrivée de plusieurs médecins permet de se rapprocher de plus en plus de l'organisation cible réfléchie au moment de l'élaboration du projet.
Outre le renfort de l'équipe administrative intervenue récemment, une infirmière Asalée est venue compléter l'équipe.
Mise à disposition par l'association Asalée, ces infirmières exercent en étroite collaboration avec les médecins généralistes. Elles prennent en charge des patients atteints de pathologies chroniques et proposent notamment des séances d'éducation thérapeutique.
Eu égard à leurs formations et fonctions, elles jouent un rôle d'interfaces entre les médecins et le personnel administratif du centre.
A ce titre, rattacher à ce poste les missions de coordination du centre pourrait s'avérer tout à fait pertinent.
Elle aurait alors en charge le lien entre le centre de santé et les partenaires extérieurs : professionnels de soin, infirmiers, service d'aide à domicile, pharmacies, EHPAD, Réseau de santé ainsi que la Communauté Professionnelle du Territoire de Santé (C.P.T.S).
Dans le cadre du projet de santé, elle serait également chargée de mettre en œuvre, avec les médecins, des protocoles spécifiques et d'organiser les réunions de concertation avec les partenaires autour de cas complexes.
Ces missions, du fait de leur nature, ne sauraient être intégrées au volume de la mise à disposition et il conviendrait par conséquent de conclure un contrat spécifique à la hauteur de quatre heures par semaine soit 4/35ème.
La personne retenue serait rémunérée sur la grille d'infirmier en soins généraux et bénéficierait du régime indemnitaire afférent à la catégorie A.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la création de l'emploi budgétaire correspondant au 3 février 2023 :
-un emploi d'infirmier territorial en soins généraux à temps non complet 4/35h.

Eu égard à la spécificité du poste, il ne pourra être pourvu que par l'infirmière Asalée et à ce titre pourvu par un non-titulaire.

1. Créé un emploi budgétaire d'infirmier en soins généraux à temps non complet 4/35h.

2. Autorise le recrutement, par contrat, d'un(e) infirmier(e) en soins généraux, au 3 février 2023

3. Approuve la mise à jour du tableau des effectifs

4. Inscrits les crédits au budget annexe « Centre de Santé Municipal » au Chapitre 12 aux articles correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET
AU 1er février 2023

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois
Filière administrative		
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	inchangé
Attaché hors classe	1	inchangé
Attaché principal	2	inchangé
Attaché	9	inchangé
Rédacteur principal de 1ère classe	3	inchangé
Rédacteur principal de 2ème classe	3	inchangé
Rédacteur	4	inchangé
Adjoint administratif principal de 1ère classe	8	inchangé
Adjoint administratif principal de 2ème classe	6	inchangé
Adjoint administratif	5	inchangé
Filière technique		
Ingénieur principal	1	inchangé
Technicien principal de 1ère classe	4	inchangé
Technicien principal de 2ème classe	2	inchangé
Technicien	1	inchangé
Agent de maîtrise principal	6	inchangé
Agent de maîtrise	5	inchangé
Adjoint technique principal de 1ère classe	21	inchangé
Adjoint technique principal de 2ème classe	14	inchangé
Adjoint technique	22	inchangé
Filière animation		
Animateur principal de 1ère classe	1	inchangé
Animateur territorial	1	inchangé
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	inchangé
Filière médico-sociale		
Médecin territorial de 1ère classe	2	inchangé
Assistant territorial socio-éducatif de 2ème classe	1	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	2	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	6	inchangé
Filière police municipale		
Brigadier chef principal	2	inchangé
Gardien-brigadier	1	inchangé

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET
AU 3 février 2023

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois	Quotité horaire
Filière administrative			
Adjoint administratif	1	inchangé	17h30
Filière technique			
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	inchangé	31h30
Adjoint technique principal de 2ème classe	1 3 1 1	inchangé inchangé Inchangé inchangé	34h00 28h00 28h40 21h00
Adjoint technique	1 6 1 1	inchangé inchangé inchangé inchangé	26h00 28h00 31h00 34h00
Filière médico-sociale			
Médecin territorial de 1ère classe	1 1 3 1 1	inchangé inchangé inchangé Inchangé inchangé	28h 21h 17h30 14h 7h
Infirmier en soins généraux	0	1	4h
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1	inchangé	26h00

Riorges, le 3 février 2023

Le secrétaire de séance,
Jacky BARRAUD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN